

Mémoire sur l'emploi du cyanure de mercure dans le traitement des affections syphilitiques / par le docteur Parent ... suivi du rapport fait à l'Académie des sciences par MM. Boyer et Larrey.

Contributors

Parent-Duchâtelet, A.-J.-B. 1790-1836.

Boyer, Alexis, Baron, 1757-1833.

Larrey, D. J. baron, 1766-1842.

Publication/Creation

Paris : Imprimerie de Cosson,..., 1832.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/sx768snx>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

PARENT

Cyanure de Mercure

39680 / P

MÉMOIRE

SUR L'EMPLOI

DU CYANURE DE MERCURE

DANS LE TRAITEMENT

DES AFFECTIONS SYPHILITQUES;

Par le docteur PARENT.

Docteur en médecine de la Faculté de Paris; médecin de l'établissement de Saint-Vincent de Paule, membre de la Société de médecine pratique de Paris, membre de l'Athénée médical de Montpellier, etc. ;

SUIVI DU

RAPPORT

*Fait à l'Académie des sciences par MM. Boyer
et Larrey.*



PARIS,

IMPRIMERIE DE COSSON,

RUE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, n° 9.

1832.

MEMOIRE

PAR M. BOYER

DE SYMPLOMES DE MINGUET

PAR M. BOYER

DES AFFECTIONS SYMPLOMIQUES

PAR M. BOYER

PAR M. BOYER, Membre de la Société de Médecine, et de la Société de Médecine de Paris, et de la Société de Médecine de Montpellier, etc.

347895.

RAPPORT

Rapport à l'Académie des sciences par M. Boyer et Parry



PARIS

IMPRIMERIE DE GOSSEL

RUE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, N° 12

1833

OBSERVATIONS

SUR LES EFFETS

DU CYANURE DE MERCURE

DANS LE TRAITEMENT

DES AFFECTIONS SYPHILITIQUES.

LE hasard m'ayant conduit à la découverte d'un traitement que des succès soutenus recommandent à l'attention générale, je le soumets à la critique impartiale des médecins et à leur expérience dans les cas analogues à ceux qui se sont offerts à mon observation. J'invoque les faits seuls, les considérations théoriques ne sont que secondaires ; c'est au lit du malade qu'on devra juger le médicament que je propose.

C'est une vérité bien reconnue, et presque triviale, que les préparations mercurielles sont à peu près seules en possession de guérir la syphilis. Je sais qu'on pourra objecter que la syphilis est une de ces maladies qui guérissent d'elles-mêmes par la simple expectation ; mais aussi dans combien de cas la marche rapide de graves phénomènes vénériens réclame-t-elle l'emploi d'un médicament héroïque ! or je ne crois pas trop m'avancer en disant que le cyanure de mercure atteindra ce but.

Je ne connaissais sur les effets thérapeutiques de ce sel que quelques remarques que j'avais puisées dans les savantes leçons de Chaussier. Ce professeur disait avoir employé le prussiate de mercure en frictions à la plante des pieds ou sous les aisselles, et en avoir retiré de bons effets dans les cas rebelles aux autres méthodes de traitement. Depuis, ce médicament avait été délaissé à cause de son action trop énergique, et même des accidens qu'il avait déterminés. D'ailleurs le sublimé corrosif, dont on connaît si bien les effets, paraissant remplir toutes les indications, on cessa de s'occuper du cyanure de mercure ; il tomba dans le domaine du charlatanisme.

C'est ici le moment de raconter de quelle manière j'ai été amené à m'occuper de ce médicament. Un médecin était en possession d'un remède secret, dont le succès dans les affections vénériennes m'avait plus d'une fois frappé. Il l'administrait sous forme pilulaire, et le préparait lui-même ; il s'adressait néanmoins, pour la préparation de différens extraits et sels qui entraient dans la composition de son médicament, à M. Boutigny, pharmacien.

Notre empirique faisait une grande consommation de bleu de Prusse, comme on l'appelait alors, d'oxide rouge de mercure, de muriate d'ammoniaque, d'extraits de buis et d'aconit napel. A l'analyse, M. Boutigny trouva de l'hydrochlorate d'ammoniaque, de l'oxide de fer et du cyanure de mercure. M'ayant fait part de ses recherches, nous pensâmes qu'au cyanure seul était due la propriété antisiphilitique du remède secret. J'expérimentai avec ce sel, en pilules, en solution dans l'eau distillée, en frictions mêlé à l'axonge, et enfin en teinture ; je donnerai plus bas ces formules. La teinture

cyanurée se rapproche beaucoup par sa composition du remède secret dont j'ai déjà parlé ; elle a des effets plus prompts , plus prononcés que les autres préparations de cyanure dans les syphilis anciennes qui ont résisté aux diverses méthodes de traitement.

M. Boutigny a uni le cyanure de mercure à différents extraits et sels , parce qu'il ne se décompose pas ; en effet , nul sel , nul alcali , pas même la potasse caustique ne décompose le cyanure de mercure ; toutes les décoctions qui renferment des principes azotés ou des portions d'acide gallique ne le décomposent pas, comme cela a lieu pour le sublimé qui passe promptement à l'état de protochlorure ; en outre le cyanure est plus soluble dans l'eau que le sublimé, et il ne paraît pas agir non plus de la même manière sur les substances animales. J'ai été témoin de l'expérience suivante : une livre de viande a été abandonnée pendant six semaines dans un matras contenant une once de deutochlorure en solution dans l'eau ; même quantité de viande a été exposée pendant le même temps à l'action d'une solution d'une once de cyanure de mercure dans l'eau.

Dans la première expérience on trouve du calomel et un tissu blanc homogène qui se durcit à l'air ; chacun sait que c'est sur cette propriété remarquable du sublimé qu'est fondée la conservation des préparations anatomiques.

Dans la seconde expérience , la substance animale est conservée plutôt qu'altérée ; ainsi on reconnaît la couleur du sang , les fibres musculaires et le tissu cellulaire ; l'eau contient du cyanure en solution.

Cette expérience , quoique très-imparfaite , ne permettrait-elle pas d'espérer que s'il est vrai que le cya-

nure de mercure se combine moins bien que le sublimé avec les tissus animaux, il doit être moins susceptible d'enflammer la membrane muqueuse de l'estomac ? Le temps seul pourra résoudre cette question (1).

Le cyanure de mercure étant plus soluble dans l'eau que le sublimé, son absorption dans l'économie doit être plus facile. N'est-ce pas à cette dernière propriété qu'il faut attribuer la prompte disparition des symptômes vénériens après quelques jours de l'usage de ce sel ?

Dès le début j'emploie par jour un seizième de grain, puis un douzième, un huitième, enfin un demi-grain ; je ne dépasse pas ordinairement cette dose, quoiqu'il ne soit pas rare de rencontrer des individus qui supportent sans peine un grain, et même un grain et demi de cyanure de mercure. Avant de déterminer une dose exacte, il m'est quelquefois arrivé d'aller trop loin ; alors l'estomac se débarrassait par le vomissement qui mettait fin au malaise qu'éprouvait le malade.

Après l'emploi prolongé des préparations cyanurées, je n'ai pas observé ces douleurs épigastriques si fré-

(1) M. Boutigny se propose de publier le résultat de ses recherches et expériences sur le cyanure de mercure ; il fera connaître l'analyse du sang et de l'urine des malades soumis à l'emploi des préparations cyanurées.

N'ayant voulu m'occuper de ce sel que sous le rapport thérapeutique, j'ai négligé d'en faire l'historique, d'indiquer la préparation, de citer les auteurs qui s'en sont occupés, et particulièrement MM. Orfila et Olivier d'Angers qui rapportent une observation d'empoisonnement recueillie par M. Kapler. Dans ces derniers temps M. Bielt s'occupant de recherches sur les cyanures en général a expérimenté ce sel, mais en frictions seulement.

quentes après l'usage des autres préparations mercurielles.

M'occupant depuis plusieurs années de recherches sur ce médicament, je possède un grand nombre de faits recueillis soit dans ma pratique, soit dans les hôpitaux, et notamment à l'hôpital Saint-Louis, dans le service de M. Manry, dont l'obligeance m'a secondé dans mes expériences. Avant de citer les observations qui offrent le plus d'intérêt, je vais, pour les rendre plus intelligibles, indiquer les formules dont je me sers habituellement.

Teinture cyanurée.

℥	Extrait de buis	3 j β.
	Extrait d'aconit napel	} aa 3 iij.
	Hydrochlorate d'ammoniaque	
	Huile essentielle d'anis ou de sassafras.	9 j.
	Cyanure de mercure.	xviii gr.
	Eau.	3 xiv.
	Alcool du commerce 3/6.	3 x.

F. S. L. une teinture qui filtrée doit égaler vingt-quatre onces.

La dose est d'une demi-once à une once par jour.

Commençant par une cuillerée à café 3 j. matin et soir dans un demi-verre d'eau sucrée ou de tisane d'orge, de chiendent, etc.

Chaque once de cette teinture contient :

	Extrait de buis.	3 β.
	Extrait d'aconit.	} aa ix gr.
	Hydrochlorate d'ammoniaque.	
	Cyanure de mercure.	3/4 gr.
	Essence de sassafras.	j gtt.

Pilules cyanurées.

Moins l'eau et l'alcool ce sont les mêmes substances, aux mêmes doses que dans la teinture cyanurée.

On en fait une masse que l'on partage en 400 pilules.
16 pilules équivalent à une once de teinture cyanurée.

On commence par en faire prendre quatre par jour, deux le matin et deux le soir.

Pilules de cyanure de mercure.

℥	Cyanure de mercure porphyrisé.	vj grs.
	Opium brut.	ʒ ʒ.
	Mie de pain.	ʒ j.
	Miel.	q. s.

Faites 96 pilules.

Chaque pilule contient $\frac{1}{16}$ de grain de cyanure de mercure et $\frac{1}{8}$ de grain d'opium.

Solution cyanurée.

℥	Cyanure de mercure.	vj gr. à x gr.
	Eau distillée.	℔ j.

Faites dissoudre.

Chaque once contient $\frac{3}{8}$ de grain de cyanure de mercure.

Gargarisme.

	Cyanure de mercure	x gr.
	Décoction légère de graines de lin ou de guimauve.	℔ j.

Pommade cyanurée.

	Cyanure de mercure.	xij gr.
	Axonge.	ʒ j.

Mêlez exactement après avoir porphyrisé avec soin le cyanure.

Première observation. Le nommé François H***, âgé de trente-six ans, soumis depuis dix-huit mois à différens traitemens par les préparations mercurielles, en dernier lieu était traité par le régime antiphlogistique le plus rigoureux, sangsues, diète, régime végétal et lacté.

Au mois de mai 1830 je l'examinai; il offrait les symptômes suivans : ulcérations grisâtres sur les côtés du voile du palais, sous la langue, aux commissures des lèvres et sous les ailes du nez; écoulement puriforme entre le prépuce et le gland, taches roussâtres irrégulières sur la poitrine et les bras, plusieurs ulcérations sur les bras.

Ayant pris connaissance des antécédens, et après avoir visité sa femme, qui n'offrait aucun symptôme vénérien, je ne voulus plus revenir au mercure; je conseillai un régime de vie très-sobre, un exercice modéré, l'habitation à la campagne, en un mot une médecine expectante et les soins hygiéniques. Les ulcérations ne tendant point à se cicatriser, je cautérisai le voile du palais à l'aide du nitrate d'argent. A chaque application il y avait un mieux sensible; mais les ulcères ne tardaient pas à reparaître; il en était à peu près de même pour les plaies des bras, du nez et des commissures des lèvres.

Après deux mois de temporisation, le moral de cet homme s'affaiblissant, j'essayai de la teinture cyanurée. Cette fois je croyais peu à un résultat heureux: quelle fut ma surprise, après trois semaines de son emploi, d'observer une amélioration notable dans l'état de la gorge! après

deux mois de traitement la guérison était complète. Il y a maintenant vingt mois que j'ai donné des soins à ce malade, et il m'écrit de Chevreuse, qu'il habite depuis six mois, que sa santé est tellement parfaite, qu'il se livre aux travaux les plus rudes de l'agriculture.

Deuxième observation. Au mois d'avril 1831, M. D**, âgé de vingt-huit ans, me consulta pour un échauffement qu'il disait avoir contracté avec sa femme qui avait beaucoup de fleurs blanches. Je donnais des soins depuis plusieurs mois à cette dame pour une hépatite chronique et une métrite. Les parties génitales examinées avec le plus grand soin, et à différentes reprises, ne présentèrent ni traces d'ulcérations ni symptômes vénériens, le col de la matrice avait même depuis plusieurs mois perdu de sa sensibilité; le corps de cet organe, qui depuis long-temps était augmenté de volume, paraissait revenu à l'état normal; en un mot cette malade me semblait arrivée au terme de sa guérison, qui s'était fait attendre près de deux ans. Je suis entré dans ces détails, quoique étrangers à la maladie qui nous occupe, afin de faire sentir à quels inconvéniens on s'expose en ajoutant trop de foi aux déclarations des malades.

Croyant donc, d'après les assertions de M. D**, que son écoulement n'était pas de nature vénérienne, puisqu'il affirmait n'avoir eu de relations qu'avec son épouse, je conseillai une tisane délayante, des bains locaux et généraux. L'écoulement persistant au delà de six semaines, je prescrivis le copahu à la dose d'une demi-once. Le troisième jour de l'emploi de cette substance le testicule droit s'enflamma, et je fus obligé, pour calmer les douleurs qui étaient intolérables, de faire ap-

pliquer soixante sangsues dans l'espace de trente-six heures. Diète absolue , bain général prolongé pendant quatre heures , cataplasme de farine de lin. Les symptômes inflammatoires cédèrent à ce traitement énergique , et l'écoulement reparut comme à l'ordinaire. Plus tard, nouvel emploi du copahu en lavemens , tisane de bourgeons de sapins , pilules composées de copahu et de poivre cubèbes ; la potion de Chopart ; injections astringentes, le laudanum , etc., etc. , rien ne fut omis, et cependant l'écoulement persista. Je dois dire ici que ce malade ne veut pas s'astreindre à un régime de vie sévère , et ne peut se priver de vin , de café ni de liqueurs. Laissons-le pour un moment , et revenons à sa femme.

Au mois de juin 1831 , une petite végétation se développe sur une des petites lèvres ; je dis au mari que sa femme offrait des symptômes non équivoques d'une infection syphilitique , et que très-certainement il avait eu des relations avec une femme malade. M. Andral , appelé en consultation , partagea mon opinion , et à cause de l'irritation d'estomac de madame D** , il prescrivit un traitement mercuriel par les frictions , les bains généraux , etc. Jamais régime sévère et lacté ne fut mieux observé ; elle fut isolée de son mari , et huit onces d'onguent napolitain double furent employées sans jamais déterminer d'accidens vers la bouche. Les végétations qui augmentaient de nombre et de volume furent reséquées et cautérisées un grand nombre de fois ; des bains locaux et des injections de différentes natures furent employés. Enfin cette dame fut livrée à mes soins conjointement avec le docteur Andral jusqu'à la fin de décembre 1831 ; une perte de sang très-abondante qui durait depuis deux mois avait fait suspendre les frictions.

Au mois de janvier de cette année (1832) M. Andral constate qu'il existe encore des symptômes vénériens , et propose à la malade de se soumettre à un nouveau traitement par les frictions , à l'usage intérieur du sirop de salsepareille avec addition de la liqueur de Van-Swieten. Ce dernier moyen ne put être supporté : sous son influence l'estomac s'irrita malgré la précaution que nous avions eue de diminuer la dose du deutochlorure.

Après quelques jours de repos je commençai l'usage des pilules cyanurées , une le matin, puis une seconde le soir ; huit jours plus tard la malade en prenait six par jour ; l'estomac ne paraissant nullement irrité de leur usage. Depuis six semaines que madame D** est soumise à ce nouveau traitement , ses digestions sont parfaites ; elle reprend sa gaiété , son embonpoint , sa fraîcheur , et une dernière résection et cautérisation par le nitrate acide de mercure a mis fin à cette ancienne affection.

Le mari , qui n'avait jamais présenté d'autres symptômes syphilitiques qu'un écoulement , a été mis à l'usage de la teinture cyanurée ; une petite verrue s'est développée sur le frein du prépuce ; elle a été reséquée et cautérisée par le nitrate d'argent. Depuis deux mois que cet homme est soumis au traitement , il n'est pas entièrement guéri ; mais ici il faut tenir compte des nombreux écarts de régime.

Troisième observation. Mademoiselle ***, âgée de dix-neuf ans , d'une constitution excellente et d'une fraîcheur remarquable , épousa , il y a quatre ans , M. O*** , qui paraissait jouir aussi de la meilleure santé. Deux mois après son mariage cette dame vit paraître à la paume des

maines et à l'extrémité des doigts une éruption à laquelle elle ne fit d'abord aucune attention ; elle pensa même avec toute sa famille que cela coïncidait avec un commencement de grossesse. Ces boutons étaient ronds , d'abord rouges , puis cuivrés , et se terminaient par desquamation. D'après leur aspect, leur forme, leur couleur, je les soupçonnai de nature vénérienne. Toutes les questions que j'adressai dans ce sens ne servirent qu'à me faire perdre la confiance des malades. Un médecin recommandable consulté déclara que j'étais dans l'erreur.

Appelé trois mois plus tard il me fut permis d'examiner les parties génitales ; dès lors toute espèce de doute cessa ; ces parties étaient le siège de nombreuses végétations et de pustules muqueuses ; des condylômes existaient à la marge de l'anüs. M. Lagneau , appelé en consultation , partagea mon opinion , et nous convîmes de faire suivre à la malade un traitement par la liqueur de Van-Swieten , la tisane sudorifique et le sirop de Cuisinier.

Le mari , qui jusqu'alors n'avait cessé de cohabiter avec sa femme , assurait qu'il n'était pas malade , et que sa femme ne pouvait l'être. En effet , il ne présentait aux parties génitales aucun symptôme vénérien. Néanmoins , après un examen plus attentif , nous remarquâmes de nombreuses taches disséminées sur le dos , le devant de la poitrine et les cuisses. Ces taches étaient roussâtres , irrégulières , comparables pour la forme à celles de la scarlatine ; elles disparaissaient par desquamation , et de nouvelles parfaitement semblables leur succédaient. Je n'ai jamais pu croire , et je ne crois pas encore , nous dit-il , que ces taches que je porte depuis plus de douze ans , et qui n'ont jamais changé , soient un signe de maladie vénérienne. J'ai eu , il est vrai , un écoulement

avant qu'elles parussent , mais il a été bien guéri par un traitement que M. Cullerier l'oncle m'avait prescrit.

Nous le soumîmes au même traitement que sa femme ; ils le suivirent régulièrement pendant trois mois , époque à laquelle la dame accoucha de deux enfans. Les symptômes vénériens de la mère avaient disparu , mais les malheureux enfans en offraient de non équivoques ; un seulement présentait une éruption de pustules à la marge de l'anüs ; mais tous deux avaient la bouche remplie d'une grande quantité d'ulcérations aphteuses ; ils vécurent deux mois.

Vers la fin du troisième mois d'une seconde grossesse les mêmes symptômes vénériens reparurent ; nouveau traitement ; mais cette fois ce fut par les frictions mercurielles et la tisane de Feltz. Le mari, qui avait conservé ses taches , fut soumis aux mêmes moyens. Sous l'influence de ce traitement qu'on prolongea six mois , et qui fut suivi par nos deux malades avec une persévérance remarquable , la dame vit disparaître tout signe de maladie , et se crut totalement guérie. Son accouchement fut très-heureux ; mais l'enfant qui vit encore aujourd'hui offre tous les symptômes d'une constitution rachitique et scrophuleuse.

Quelque temps après l'accouchement les symptômes vénériens reparurent ; cette fois la malade refusa de se soumettre à aucun traitement , dégoûtée qu'elle était de l'inefficacité des deux premiers. Toutes mes instances à ce sujet furent vaines. Deux mois plus tard la certitude d'une nouvelle grossesse lui faisant craindre pour l'enfant qu'elle portait , l'état grêle et maladif de celui qui provenait de la seconde , et surtout le triste sort de ses deux premiers enfans , la déterminèrent ; sa tendresse

maternelle l'emporta sur sa répugnance, et elle consentit à suivre un nouveau traitement. Celui-ci ne se composa que de la teinture cyanurée; la dose ne dépassa jamais une once par jour (j'en prolongeai, par prudence, l'emploi pendant trois mois); au bout de six semaines tous les symptômes vénériens de la femme avaient disparu, et les taches du mari, qui avaient résisté au second traitement, cédèrent après deux mois de l'usage du cyanure de mercure.

Le troisième accouchement fut encore très-heureux; l'enfant qui a aujourd'hui dix mois est d'une forte constitution et sa mère qui le nourrit jouit d'une santé parfaite; les parties génitales sont aujourd'hui dans l'état normal.

Quatrième observation. La femme Caron, âgée de vingt-deux ans, mariée depuis deux ans, se présenta, le mardi 13 décembre 1830, à la consultation de l'hôpital Saint-Louis. M. Manry constate qu'il y a destruction du pilier droit du voile du palais, plusieurs ulcérations sur le pilier gauche, destruction des trois quarts de la luette, la déglutition est très-difficile, la voix est altérée; cette femme parle avec la plus grande peine, et depuis quinze jours ne vit que de potages.

Cette malade dit n'avoir jamais eu de symptômes vénériens; en effet, la vulve n'offre rien de remarquable, son mari jouit d'une bonne santé; il ne présente rien de notable, il convient seulement qu'une année avant son mariage, il a eu un *effort* dans l'aîne; ce bubon n'a été traité par aucun moyen. Il y a trois mois que la femme Caron a mal à la gorge; le médecin qu'elle consulta alors lui prescrivit un traitement par le deuto-chlorure en pilules

et les sudorifiques; son mari ne se soumit à aucun traitement.

Le 14 décembre elle prit, soir et matin, une cuillerée de teinture cyanurée dans de l'eau sucrée; après quinze jours de ce traitement cette femme, qui habite Charonne, vint me voir; sa voix n'était plus altérée, elle n'éprouvait plus de douleur en avalant; en un mot, la maladie paraissait arrêtée. Cemiex sensible se soutint encore huit jours, mais ensuite tous les accidens primitifs se manifestèrent de nouveau. D'après de pressantes questions; elle confessa qu'elle continuait à cohabiter avec son mari. Je l'engageai à entrer à l'hôpital Saint-Louis, et le 1^{er} février 1832, elle reprit la teinture cyanurée; après huit jours de son usage, les ulcérations se cicatrisèrent, la déglutition redevint facile et la voix beaucoup moins nazillarde. Aujourd'hui 14 février, la membrane muqueuse du voile du palais a repris sa couleur naturelle, la perte de substance est bornée, il n'y a plus d'ulcérations. Cette femme se sent tellement bien portante qu'elle demande à rentrer chez elle. Néanmoins elle achèvera son traitement à l'hôpital, et pendant ce temps nous ferons nos efforts pour obtenir de son mari qu'il se soumette à un traitement convenable.

Cinquième observation. Dans les premiers jours de janvier 1831, le docteur Pressat ayant entendu parler des bons effets que j'obtenais de l'usage des préparations cyanurées, m'adressa M. J***, âgé de dix-sept ans. Ce jeune homme, d'un tempérament lymphatique des mieux caractérisés, me raconta qu'il eut, il y a trois ans, un engorgement glanduleux sous la mâchoire inférieure: il porte encore quelques traces de cette maladie; on le

traita par des sangsues, puis les anti-scorbutiques, la tisane de douce-amère, le sirop de salsepareille.

Il y a deux ans, à la suite d'un mal de gorge opiniâtre, on vit paraître à la partie supérieure du voile du palais, une ulcération; peu de temps après il y eut perforation de la même partie. Différens traitemens par des fumigations, des gargarismes, n'amènèrent qu'une amélioration momentanée.

Le 8 janvier 1832, je constate qu'il existe une ulcération, avec perte de substance, de la grandeur d'une pièce de cinq sols; elle est située à la base de la luette; je ne puis mieux la comparer qu'à celle qui résulterait de l'action d'un emporte-pièce. Du reste ce jeune homme affirme n'avoir jamais eu de relation avec aucune femme, son père assure n'avoir jamais eu d'affection syphilitique. Malgré ces rapports, et surtout à cause des caractères de l'ulcération et de l'insuccès des diverses méthodes de traitement, je propose à mon confrère M. Pressat d'essayer l'emploi de la teinture cyanurée. A notre grande surprise, après trois semaines de son usage, nous observâmes une diminution de moitié dans la perforation du voile du palais. Le 12 février, l'examen le plus attentif ne laisse reconnaître aucune trace d'ulcération, la parole n'est plus altérée; la déglutition est facile et la membrane muqueuse est dans son état normal.

Sixième observation. Le nommé Chatel, ancien boulanger, âgé de quarante-quatre ans, d'une forte constitution, habitant les Vertus, se présenta le 3 janvier à la consultation de l'hôpital Saint-Louis. Il offrait un chémosis de l'œil droit, avec écoulement puriforme très-âcre qui enflammait les parties voisines; les bras, les

jambes et la plus grande partie du tronc sont recouverts de papules syphilitiques. Le malade se plaint de violentes douleurs des articulations et particulièrement de l'articulation scapulo-humérale; l'haleine est fétide, le teint est jaune sale; les parties génitales ne présentent rien de remarquable. Sa femme, âgée de trente-quatre ans, l'accompagne; elle présente l'apparence d'une bonne santé; néanmoins, soumise à un examen plus sévère, on trouve à la paume des mains des taches arrondies avec destruction de l'épiderme, dont la couleur cuivrée contribua à lever toute espèce de doute sur le caractère de la maladie de Chatel. On lui prescrivit l'application de dix sangsues à la région temporale gauche; il y eut peu d'amendement dans l'inflammation de l'œil, et il commença de suite l'usage de la teinture cyanurée.

Pendant la première quinzaine de ce traitement le mieux est peu sensible, mais quinze jours plus tard la peau se nettoie, les papules tombent par la desquamation, le teint, qui était plombé, devient plus clair, les douleurs articulaires ont diminué, l'œil droit n'est plus enflammé, le gauche est le siège d'une nouvelle ophtalmie moins grave que la première.

Aujourd'hui 13 février, Chatel est tout-à-fait guéri; l'inflammation des yeux, les douleurs articulaires et l'éruption papuleuse n'existent plus. La femme Chatel, étonnée de la prompte guérison de son mari à la suite d'un traitement aussi simple et surtout aussi à cause de l'intensité d'une douleur dans le gosier, qu'elle ressent depuis plusieurs mois, mais d'une manière plus prononcée depuis huit jours, se décide enfin à me consulter. Elle offre les symptômes suivans : la peau des grandes lèvres est recouverte d'un grand nombre de pustules

muqueuses, le vagin et toute la membrane muqueuse qui tapisse les parties génitales, sont d'un rouge foncé; un écoulement jaune-verdâtre recouvre les mêmes parties; elle dit être dans cet état depuis dix-huit mois, et cependant son mari n'est malade que depuis quatre mois. Les paumes des mains de cette femme sont toujours remplies des pustules cuivrées dont nous avons déjà parlé; l'épiderme des mains a été détruit; le menton présente plusieurs cicatrices évidemment vénériennes, la membrane muqueuse de la gorge est très-rouge, la déglutition difficile, une vive douleur se fait sentir au fond du gosier; il n'existe cependant aucune ulcération apparente; une toux sèche et très-fréquente fatigue beaucoup la malade.

Je prescrivis, le 13 février, un gargarisme fait avec une livre de décoction légère de graine de lin et douze grains de cyanure de mercure, une cuillerée à café de teinture cyanurée matin et soir, une décoction de gruau coupée de lait.

Septième observation. M. de Lh., âgé de dix-huit ans, d'une bonne constitution, fut traité il y a dix-huit mois d'une première blénorrhagie, qui dura trois mois; il subit un traitement complet par la liqueur de Wanswiéten et le sirop de salsepareille. Au mois de mai 1831, il contracta un nouvel écoulement qui fut traité par la même méthode et l'usage du copahu.

Consulté au mois de décembre de la même année, je le trouvai dans l'état suivant : écoulement ou plutôt léger suintement jaunâtre par le canal de l'urètre; une petite végétation existe sur le frein du prépuce, quelques petites taches brunes siègent sur le devant du sternum.

Il n'y a pas de fièvre, l'appétit est bon, mais la marche détermine promptement de la lassitude; il y a peu de sommeil et tous les soirs un mal de tête assez intense. Ce jeune homme est devenu morose, quoique dans une belle position de fortune; il s'adonnait depuis long-temps à l'horlogerie; cet art, qu'il cultivait avec le plus grand plaisir, lui est devenu insupportable.

Soumis pendant deux mois et demi à un traitement par les pilules de cyanure de mercure, il recouvra sa gaiété, reprit ses occupations et jouit aujourd'hui de la meilleure santé.

Huitième observation. Dans le commencement de décembre 1831, on présenta à M. Manry un petit garçon de trois ans qui offrait l'apparence d'une bonne santé, mais qui portait, disait-on, une dartre ancienne à la marge de l'anüs; en effet cette partie était le siège d'une éruption pustuleuse rouge, à bords renversés ayant tous les caractères d'une affection syphilitique constitutionnelle; le rang élevé que le père occupait dans le monde empêcha ce médecin d'obtenir de plus amples renseignements; ce ne fut que plus tard, à cause des bons effets que produisit le traitement qu'il avait prescrit, qu'il obtint la confiance de la famille. Appelé près de la mère de cet enfant, il constata l'existence d'un grand nombre de pustules muqueuses aux parties génitales et différentes taches à la peau; le père se plaignait de douleurs ostéocopes très-intenses et d'une céphalalgie habituelle. Leur fille, âgée de six ans, portait sur le bras gauche une ulcération vénérienne. On avait fait subir au père et à la mère un traitement complet par le sublimé en pilules et des frictions mercurielles: les deux enfans avaient été soumis à divers traitemens anti-scrophuleux.

M. Manry conseilla au père et à la mère l'usage des pilules cyanurées, et aux deux enfans une petite cuillerée à café de teinture cyanurée ; il en porta promptement la dose à deux cuillerées à café par jour, et il fit panser les ulcérations avec une pommade contenant quinze grains de cyanure de mercure par once d'axonge. Cette préparation produisant trop d'irritation, fut étendue dans le double d'axonge.

Après deux mois du traitement que nous venons de décrire, toute la famille était parfaitement guérie, et il ne restait chez ces quatre individus aucune trace d'affection syphilitique.

M. Manry remarque que pendant tout le cours du traitement aucun de ses malades n'a éprouvé de malaise résultant de l'emploi du cyanure de mercure, que les digestions se sont faites facilement, que la fraîcheur et l'embonpoint qu'ils ont conservé ont prouvé que ce remède n'avait aucun des inconvéniens qu'on rencontre si souvent dans l'usage des autres préparations mercurielles.

Neuvième observation. Au n° 19 de la salle Sainte-Marthe est couchée la femme Recordant, âgée de cinquante-un ans, admise depuis six mois à l'hôpital Saint-Louis ; elle a subi, sans succès, plusieurs traitemens par des bains simples, des bains de fumigations aromatiques, des fumigations cinabrées, etc., etc., pour une affection papuleuse qui offre tous les caractères d'une syphilide constitutionnelle ; ce sont des taches plates, arrondies, cuivrées, qui recouvrent toute la surface du corps ; elles se terminent par desquamation et une nouvelle éruption parfaitement semblable se manifeste.

Cette femme affirme n'avoir jamais eu de maladie syphilitique ; cependant l'insuccès des différentes méthodes de traitement , et surtout le caractère vénérien de la maladie , engagea M. Manry à soumettre cette malade à l'usage de la teinture cyanurée. Le 3 janvier 1832 , on prescrivit deux cuillerées à café par jour , et aujourd'hui 20 février il n'existe plus de traces de cette maladie, qui, je le répète , couvrait toute la surface du corps. Cette femme restera à l'hôpital , même après son traitement achevé , pour nous assurer s'il n'y aura pas de rechute.

Dixième observation. Au n° 56 de la salle Sainte-Marthe est couchée la nommée Recouvant , âgée de trente-huit ans. Cette femme offre sur tout le dos et sur le bras droit de larges ulcérations syphilitiques ; l'aile gauche du nez présente aussi une semblable ulcération ; elle raconte qu'elle contracta , il y a quatre ans , plusieurs chancres et un écoulement vaginal très-abondant. Depuis ce temps elle a subi trois traitemens , l'un par les frictions mercurielles , l'autre deux ans après par le sublimé , et le troisième , l'année dernière , aux Capucins par les sudorifiques.

Le 26 novembre , on lui prescrit une cuillerée à café soir et matin de la teinture cyanurée dans un demi-verre de tisane d'orge ; les ulcérations sont pansées avec de la charpie recouverte de pommade cyanurée.

Pendant les quinze premiers jours on n'observe rien de remarquable ; mais à partir de cette époque les ulcérations marchent vers une prompte cicatrisation. Le 6 janvier , toutes les plaies sont guéries et la malade a repris de l'embonpoint. Quelques jours après , cette femme , dont la tête était très-exaltée , sortit de l'hôpital malgré

toutes nos instances. Elle revint nous voir à la consultation du mardi 7 février ; son dos est toujours cicatrisé , sa santé est bonne ; néanmoins nous l'engageons par prudence à suivre de nouveau notre traitement , mais il est probable qu'elle ne tiendra aucun compte de cet avis.

Onzième observation. Thérèse Prevost , âgée de vingt-un ans , couchée salle Sainte-Marthe, n 67 , présente une très-large ulcération syphilitique sur toute la peau du sein droit, la face antérieure du sternum et le dessous de l'aisselle droite ; ces plaies rendent un pus très-abondant. Cette affection s'est déclarée, il y a un an environ , à la suite d'un coït impur ; elle vit alors paraître des chancres à la vulve ; un empirique les fit disparaître par l'usage de l'onguent brun , un mélange de basilicum et d'oxide rouge de mercure. La constitution de cette femme est éminemment scrophuleuse ; depuis sa naissance jusqu'à l'âge de douze ans , elle fut constamment affectée d'ulcères scrophuleux , à peine un était-il fermé qu'un autre tout voisin apparaissait : aussi les membres supérieurs et inférieurs sont-ils couverts de cicatrices scrophuleuses , les os mêmes ont participé à la maladie. Plusieurs esquilles ont été retirées du péroné gauche et des fosses nasales.

Le 16 décembre on la met à l'usage de deux cuillerées de teinture cyanurée par jour et à un pansement par la pommade cyanurée. Le 16 janvier , les ulcères du sein , du sternum et de l'aisselle sont cicatrisés. Cette amélioration dans son état était si prononcée que cette femme , se croyant guérie , s'évada de l'hôpital.

Douzième observation. La femme Renard , âgée de

cinquante-trois ans , couchée au n° 65 de la salle Sainte-Marthe, présente des taches nombreuses sur les membres et le tronc ; elles sont rouges , cuivrées , légèrement furfuracées ; il existe un grand nombre de tubercules aux parties génitales , à la partie interne des cuisses et à la marge de l'anüs. Il y a vingt ans, elle fut infectée par son mari, qui mourut deux ans après son mariage , pendant le cours d'un traitement anti-vénérien très-actif. Cette femme subit un grand nombre de traitemens par les sudorifiques et les mercuriaux. Les symptômes dont elle est affectée aujourd'hui 24 novembre 1831, parurent dans le mois de septembre dernier pendant l'accès d'une forte fièvre occasionée par une angine très-aiguë ; cette inflammation cessa aussitôt après l'apparition de l'éruption cutanée.

Soumise au traitement par la teinture à la dose ordinaire, elle la supporte bien. Le 1^{er} décembre, l'aile droite du nez est le siège d'une inflammation assez intense ; il y a de la chaleur, de la rougeur et beaucoup de démangeaison. Le 15, les taches pâlisent, le nez est beaucoup moins douloureux (la malade prend une once de teinture par jour). Le 16 janvier cette femme est dans un état très-satisfaisant, elle reprend de l'embonpoint, son teint est meilleur, il n'existe plus de taches sur la peau, les tubercules de la vulve se flétrissent , on les recouvre chaque jour de pommade cyanurée. Le 31 janvier un seul tubercule flétri existe encore ; comme cette malade accuse de la douleur dans les fosses nasales , et qu'il y a de la rougeur , on y introduit, à l'aide d'un pinceau , un solution faite avec eau une livre, cyanure de mercure dix grains , extrait d'opium un demi-gros. Enfin , le 14 février, l'examen le plus attentif ne fait reconnaître aucun symptôme vénérien.

Treizième observation. Au n° 4 de la salle Sainte-Marthe fut admise Elisaberth Aubert, âgée de vingt-quatre ans; elle présente à l'un et à l'autre tibia, sur leur face antérieure, des tumeurs très-douloureuses au toucher; elle se plaint de douleurs ostéocopes pendant la nuit; elle porte une dartre squammeuse très-large, à bords durs, violacées, sur la partie antérieure de l'avant-bras gauche: la peau qui recouvre le deltoïde du même côté est aussi le siège d'une dartre semblable, mais moins étendue; écoulement vaginal très-abondant que la malade regarde comme des fleurs blanches. Cette femme fut traitée, il y a six ans, par la liqueur de Van-Swiéten et les frictions mercurielles, poussées jusqu'à la salivation, pour deux bubons volumineux qu'elle portait à l'une et l'autre aine; l'un se termina par résolution et l'autre suppura depuis cette époque jusqu'au mois de juin 1831; cette femme s'était cru guérie, elle conservait néanmoins des fleurs blanches abondantes; elle éprouva alors des douleurs ostéocopes très-vives, et vit paraître des dartres et les exostoses dont nous avons parlé.

Le 15 décembre 1831, on la soumet à l'usage de deux cuillerées à café de teinture cyanurée, et on augmente successivement la dose.

Le 6 janvier, les douleurs nocturnes sont moindres et la malade peut dormir; les dartres ont un meilleur aspect, on n'y applique aucune pommade; les exostoses diminuent sensiblement, il en est de même de l'écoulement vaginal. Le 16 janvier, il ne reste des dartres qu'une tache d'un rouge foncé, les exostoses et les douleurs ostéocopes ont totalement disparu. Cette femme sortit de l'hôpital le 31 janvier.

Quatorzième observation. Marie Bachemine, couchée au n° 76, salle Sainte-Marthe, âgée de trente-huit ans, fut soumise à notre observation le 25 décembre 1831; elle offrait sur le milieu du front une large et profonde ulcération grisâtre, à bords indurés, violacés, coupés à pic; le fond de cette ulcération est couvert d'une sanie fétide abondante; la table externe du frontal est évidemment malade. Cette femme porte sur le deltoïde du côté droit une large cicatrice rougeâtre à tissu dur et violacé, provenant d'un abcès qu'elle a eu sur cette partie il y a six mois. Elle attribue cette maladie à la contusion de la peau de l'épaule, occasionée par les fardeaux pesans qu'elle était obligée de porter; elle assure n'avoir jamais eu de maladie vénérienne, mais seulement un simple écoulement.

Outre le traitement ordinaire par la teinture cyanurée, on panse la plaie avec une pommade contenant dix-huit grains de cyanure de mercure par once d'axonge. Le 16 janvier on reconnaît une amélioration sensible dans l'aspect de l'ulcération; ses bords sont moins durs, la sanie qui en découle est moins fétide; on voit l'os à nu au fond de la plaie. Quinze jours plus tard, une portion de la table externe du coronal devient mobile; on l'extraît dans les premiers jours de février à l'aide d'une pince à pansement. Le 14 février, des bourgeons charnus de bonne nature recouvrent la portion d'os dénudée; l'ulcère est rétréci de moitié, et tout fait présager une cicatrisation prompte et solide.

Quinzième observation. Au n° 17 de la salle Sainte-Marthe est couchée la nommée Bruneau, âgée de trente-neuf ans. Entrée à Saint-Louis dans les premiers jours

de janvier, elle présentait l'état suivant : le nez, la lèvre supérieure sont gonflés, rouges, ulcérés dans un grand nombre de points, plusieurs tubercules existent sur l'aile gauche du nez ; le front et une partie du cuir chevelu sont recouverts d'une grande quantité de pustules plates ; quelques unes sont de couleur cuivrée, d'autres sont rouge-foncé ; sous l'angle gauche de la mâchoire inférieure existe une large ulcération ; au pli du bras droit et sur le côté externe du bras gauche, on remarque des ulcérations de même aspect que celles que nous venons d'indiquer. Cette femme dit n'avoir jamais eu d'affection vénérienne, mais elle convient qu'elle a toujours été malade depuis cinq ans qu'elle est accouchée : un écoulement très-abondant a toujours existé depuis cette époque, deux vastes abcès se sont montrés sous les aisselles quelques mois après ses couches. Les ulcérations du nez se sont développées deux mois avant son admission à l'hôpital.

Elle est soumise à l'usage intérieur de la teinture, les ulcérations sont pansées avec la pommade cyanurée. Ce traitement détermine une excitation générale, de la soif, de la chaleur à la peau ; le pouls devient fréquent, les ulcérations s'enflamment, on suspend tout traitement, et on prescrit une boisson adoucissante, bain entier, et la diète : deux jours plus tard, cet état avait cessé ; néanmoins on ne reprit le traitement par la teinture seulement qu'au mois de février. Aujourd'hui, 1^{er} mars, les ulcérations sont cicatrisées, et l'état de la malade est des plus satisfaisants.

Seizième observation. — Au n° 33 de la salle Sainte-Marthe est couchée Joséphine Dubois, âgée de vingt-neuf

ans. Cette femme raconte avoir contracté, il y a dix ans, deux bubons pour lesquels elle ne suivit alors aucun traitement ; il y a quatre ans, elle subit, aux Capucins, un traitement pour une affection syphilitique constitutionnelle. Au mois d'avril 1831, elle entra à l'hôpital Saint-Louis et y resta quatre mois pour un abcès très-volumineux qui se manifesta au côté externe de la jambe droite, près le pli du jarret ; il existe dans cette partie une large cicatrice scrophuleuse. Le 6 décembre suivant, elle rentra dans le même hôpital, et nous présenta l'état suivant : gonflement des os propres du nez, ulcération de la peau qui recouvre la joue gauche et les ailes du nez ; il existe un ozène d'une fétidité remarquable : la malade est sourde depuis le mois d'avril, époque à laquelle elle fit, dit-elle, une chute sur le nez. Elle rapporte même à cet accident le gonflement et l'ulcération qui existent sur ces parties.

On prescrit une cuillerée à café de teinture matin et soir, on arrive promptement à la dose d'une once, sans que la malade éprouve aucun inconvénient de ce médicament. Un mois après, la surdité, la fétidité de l'intérieur du nez, l'ulcération de la joue gauche et de la peau qui recouvre les ailes du nez ont beaucoup diminué. Le 16 février, le mieux se soutient, les ulcérations sont tout-à-fait cicatrisées, il existe un peu de mauvaise odeur dans les fosses nasales, et l'ouïe est encore dure. Le 20, on cesse le traitement, et Joséphine demande sa sortie, n'éprouvant plus qu'une surdité légère.

Dix-septième observation. — Augustine, âgée de vingt-deux ans, couchée au n° 49 de la même salle, dit n'avoir jamais eu de maladie vénérienne. Il y a quatre

mois, elle vit paraître sur le front, la face, les bras, les jambes, une éruption de petites pustules rouges saillantes, maladie pour laquelle elle fut admise à Saint-Louis. Après plusieurs mois de traitement par les bains, les fumigations de différente nature, n'obtenant aucun résultat, on la soumet le 1^{er} janvier 1832, à l'emploi de la teinture cyanurée; à cette époque, cette femme offrait sur toutes les parties que nous avons indiquées une éruption de petits boutons rapprochés, se terminant en pointe, et dont la base est rouge. Le 20 février, son état est satisfaisant, et tout porte à croire que le traitement triomphera de cette syphilide, quoiqu'elle soit d'une des espèces les plus difficiles à guérir.

Dix-huitième observation. — Au n° 56 est couchée la femme Dacier, âgée de quarante-huit ans; elle présente des ulcérations à la partie supérieure du voile du palais et sur la membrane muqueuse qui tapisse la bouche; les jambes, les cuisses sont couvertes d'un grand nombre de pustules plates et cuivrées, cependant cette femme nie positivement que sa maladie soit de nature syphilitique. Le 12 janvier, elle est soumise au traitement par la teinture cyanurée. Le 7 février, cette femme est beaucoup mieux, les ulcérations de la bouche sont cicatrisées, celles du voile du palais ont un meilleur aspect, la déglutition n'est plus douloureuse, et la voix n'est plus altérée. Le 12, excitation générale de toute la muqueuse buccale, suspension momentanée de la teinture, gargarisme adoucissant. Aujourd'hui, 28 février, cette femme est totalement guérie.

Dix-neuvième observation. — Anne Saignet, âgée de

30 ans , couchée au n° 68 , offre de nombreuses pustules arrondies , cuivrées , sur toute la surface de la peau , particulièrement sur le front et la poitrine , et sur l'olécrâne droit ; les deux tibias sont le siège d'exostoses volumineuses , douloureuses à la pression ; les os du nez sont gonflés ; douleurs ostéocopes qui la privent de sommeil. Il y a six ans , cette femme contracta un écoulement que l'on traita en ville par les pilules mercurielles et les injections ; l'écoulement cessa , mais des douleurs de tête permanentes le remplacèrent. Quatre ans plus tard , il se manifesta une éruption cutanée et un bubon à l'aîne droite ; des bains et un traitement par les frictions mercurielles firent disparaître ces symptômes. Au mois de décembre 1831 , elle vit paraître plusieurs tubercules aux parties génitales , et les symptômes énoncés ci-dessus. Le 7 février 1832 , admise à l'hôpital Saint-Louis , elle fut soumise au traitement par la teinture cyanurée. Le 12 , excitation générale , céphalalgie , suspension du traitement , saignée du pied. Le 14 , on reprend le traitement. Le 28 , son état est satisfaisant , les pustules s'effacent , il n'y a plus de douleurs ostéocopes ; le sommeil est revenu , et les exostoses , qui ne sont plus douloureuses , paraissent déjà diminuées .

Vingtième observation. — La femme Leroy , lectrice , âgée de quarante ans , couchée au n° 79 de la salle Sainte-Marthe.

Cette femme , d'un tempérament nerveux , réglée à seize ans , mariée à dix-huit , ayant eu deux enfans dans les deux premières années de son mariage , ces enfans ont toujours joui d'une bonne santé. A vingt-deux ans , elle eut un écoulement et un bubon (son mari avait une

Blennorrhagie et des chancres) ; elle ne suivit aucun traitement , elle appliqua seulement des cataplasmes émolliens sur ce bubon , qui s'est abcédé et ulcéré ; quinze à seize jours après , il était cicatrisé. Quatre ans plus tard , elle eut plusieurs abcès au bras , au col et à l'aisselle droite ; ils durèrent trois mois. Depuis cette époque , sa santé n'a jamais été parfaite.

Le 1^{er} novembre 1830 , elle éprouva des douleurs à la gorge , le palais devint rouge , les amygdales s'enflammèrent , et peu de temps après on vit des ulcères se développer (traitement antiphlogistique plusieurs fois répété , cautérisation avec le nitrate d'argent , le tout sans succès). La malade entra alors à l'hôpital dans l'état suivant : toute l'arrière-bouche et la gorge sont d'un rouge vif , la luette est entièrement détruite , les piliers antérieurs droit et gauche sont le siège d'ulcérations irrégulières , grisâtres , profondes , qui semblaient avoir été faites par des emporte-pièces , le pilier postérieur gauche est perforé , détaché vers son bord externe ou adhérent , de sorte qu'il forme une espèce de colonne qui va de la partie latérale gauche du pharynx au voile du palais.

Traitement : Tisane de mauve , fumigations buccales émollicentes , injections buccales avec décoction de mauve et de pavots , six fumigations cinabrées. Dès qu'elle prit ces fumigations , elle éprouva un grand soulagement ; la douleur , les ulcérations disparurent. Le 31 mars , elle se crut parfaitement guérie et elle sortit. Au bout de vingt jours , son affection reparut ; elle rentra à l'hôpital le 16 avril 1831. Les quatre piliers palatins , le voile du palais lui-même étaient ulcérés , l'état général de la malade était appauvri , les chairs flasques , la peau terreuse et ridée , la malade avait des fleurs blanches qui la fatiguaient beaucoup.

Traitement : Tisane sudorifique, fumigations cinabrées (48), gargarisme mercuriel, que l'on fut obligé de suspendre à cause d'un commencement de salivation, injections vaginales avec décoction de guimauve, mauve et pavots.

Le 16 juillet, sa maladie étant toujours dans le même état, on essaya une solution faite avec eau distillée, deux livres, cyanure de mercure, dix grains; elle en prit d'abord une cuillerée par jour dans un verre d'eau sucrée, ensuite deux cuillerées. Le 20 août, tous les symptômes étaient disparus, ainsi que les fleurs blanches; elle avait de l'embonpoint, de la fraîcheur, les cicatrices de la gorge étaient blanches; elle nous assura qu'il y avait quinze à seize ans qu'elle ne s'était si bien portée.

Son mal reparut peu de temps après; elle rentra pour la troisième fois à l'hôpital et fut soumise à l'usage de la tisane de Feltz, et plus tard à celle de Zittmann. Ces moyens ne produisant aucune amélioration, elle fut soumise à mon observation le 3 janvier 1832. A cette époque, outre les désordres du voile du palais, déjà indiqués, elle portait de larges taches aplaties, cuivrées, sur le front et la face. Je prescrivis un gargarisme avec cyanure de mercure, douze grains, décoction de graine de lin, une livre, teinture cyanurée, une cuillerée à café soir et matin dans de l'eau sucrée. A plusieurs reprises, ce traitement déterminait de l'irritation à la gorge; on le suspendit pendant deux ou trois jours. Aujourd'hui, 20 février, les taches cuivrées ont disparu, la déglutition est facile, la parole est plus libre, il n'y a plus de douleur. 1^{er} mars, son état continue d'être très-satisfaisant.

Pour répondre à l'objection qu'on pourrait me faire de n'avoir point expérimenté le cyanure de mercure dans

son état de pureté, mais toujours associé à différens extraits qui pourraient en modifier les propriétés, je vais terminer ce mémoire par plusieurs histoires particulières d'affections syphilitiques, traitées par le cyanure en substance, soit en pilules, soit en solution dans l'eau distillée.

Première observation. — A la fin de 1829, mademoiselle Césarine, âgée de vingt-six ans, vint me consulter pour un mal de gorge qu'elle avait, disait-elle, depuis trois semaines : cette femme me raconta qu'il y a quatre mois, elle avait contracté un écoulement très-abondant, des chancres aux parties génitales et une tumeur dans chacune des aînes ; l'écoulement cessa par l'usage des lotions et des injections avec l'eau blanche ; les chancres furent cautérisés par le nitrate d'argent, et les engorgemens des aînes disparurent après plusieurs applications de sangsues ; à l'intérieur, on lui avait fait prendre des pilules dont elle ignore la composition et un sirop dépuratif.

L'ayant examinée, le 25 décembre 1829, je reconnais que la membrane muqueuse qui tapisse l'arrière-bouche est d'une teinte rouge foncée, lie de vin ; les deux piliers du voile du palais offrent cinq ulcérations vénériennes grisâtres, l'haleine est fétide, la voix nazillarde, la déglutition pénible ; la malade n'avale sa salive qu'avec la plus grande difficulté, et retarde, autant que possible, l'heure de ses repas, tant elle redoute les efforts de la déglutition. Les parties génitales, examinées avec soin, ne présentent aucune trace de symptômes vénériens ; la peau du corps n'offre ni taches, ni cicatrices.

Je prescrivis, 1^o un gargarisme fait avec eau de graine de lin, une livre, cyanure de mercure, dix grains ;

2^o matin et soir une cuillerée à café d'une solution de huit grains de cyanure de mercure dans une livre d'eau ; on augmenta progressivement la dose jusqu'à une once de solution par jour. Après huit jours de ce traitement , la malade vint me voir, elle n'accusait plus de douleur en avalant ; je fis cesser le gargarisme et continuai pendant deux mois l'usage de la solution. J'obtins une cicatrisation complète des ulcérations ; la voix cessa d'être altérée, et la membrane muqueuse revint à l'état normal.

Je n'avais plus entendu parler de cette femme , lorsqu'il y a trois mois je la rencontrai ; elle m'a dit s'être toujours bien portée depuis que je lui avais donné mes soins.

Deuxième observation.—M. N***, d'une bonne constitution, âgé de dix-sept ans , contracta il y a dix mois une blennorrhagie qui dura deux mois ; le médecin qu'il fit appeler le soumit à un traitement antisyphilitique complet par les pilules de deutochlorure, d'extrait d'opium et de gayac ; l'écoulement cessa par l'usage du copahu. A la suite d'un nouveau coït, il vit reparaître son écoulement, mais cette fois , il est plus abondant et s'accompagne de symptômes inflammatoires ; ainsi le prépuce, qui est beaucoup augmenté de volume, ne peut être ramené derrière le gland. Après l'usage des moyens généraux, des adoucissans, on lui conseille l'emploi des frictions mercurielles à la dose d'un demi-gros par jour ; on l'engagea à revenir à l'usage du copahu. En effet, l'écoulement diminua , mais le testicule gauche augmenta de volume et devint le siège de vives douleurs.

Appelé par les parens de ce jeune homme, le 2 mars 1831, je le trouvai dans l'état suivant : amaigrissement

assez prononcé, yeux caves, haleine fétide, gencives gonflées, en les pressant on en fait sortir du pus; le pouls est fréquent, il y a de la chaleur à la peau, de la soif; le malade se plaint beaucoup d'une petite toux sèche, fatigante; le devant de la poitrine et les bras sont recouverts d'une grande quantité de petites taches cuivrées de forme irrégulière; quelques unes présentent un commencement de desquamation.

Je conseillai de suite le repos au lit, l'application de sangsues sur le trajet du cordon spermatique et au périnée, ces parties étant le siège de vives douleurs; un bain tiède prolongé pendant deux heures; pour boisson et aliment, une décoction de gruau coupée de lait. Après plusieurs jours de ce traitement, aidé de différens moyens inutiles à rappeler ici, je vis cesser les symptômes inflammatoires; la fièvre et la toux cédèrent quinze jours plus tard. Je prescrivis par jour quatre pilules contenant chacune un seizième de grain de cyanure de mercure, la dose fut portée progressivement à un huitième de grain. Après deux mois de ce dernier traitement, la santé de ce jeune homme était parfaite; il n'éprouva pendant ce temps aucun des symptômes graves que j'ai mentionnés ci-dessus, et qui tenaient évidemment aux différentes préparations mercurielles dont il avait précédemment fait usage. Il est maintenant au service, dans un régiment de cavalerie.

Troisième observation. — M. P***, âgé de vingt-sept ans, d'une très-forte constitution, vint me consulter à la fin d'octobre 1331; il portait trois chancres sur le gland et un engorgement glanduleux dans chacune des aînes. Il fut de suite soumis à l'usage d'une tisane de salsepa-

reille édulcorée avec le sirop de la même plante ; des sangsues furent appliquées sur les tumeurs , et plus tard recouvertes d'emplâtres de Vigo.

Il existait chez ce malade une idée fixe qu'aucun raisonnement ne pouvait détruire : il pensait qu'il ne serait guéri radicalement de sa maladie vénérienne qu'après un traitement par les frictions mercurielles. Je lui prescrivis donc un demi-gros d'onguent napolitain double pour frictionner la jambe droite ; le lendemain , même quantité d'onguent pour étendre sur la jambe gauche , puis les cuisses , et enfin un bain entier le cinquième jour. Il suivit ce traitement pendant deux mois ; plusieurs fois les frictions furent suspendues pendant plusieurs jours , à cause de leur action sur les glandes salivaires : jamais il ne cessa l'usage des sudorifiques. Le 5 janvier 1832 , le malade est forcé de garder le lit par le volume de la tumeur de l'aîne droite , la fluctuation y est très-manifeste , son ouverture par le bistouri donne issue à quelques cuillerées d'un sang noir , épais , mais point de pus : la peau est décollée dans une étendue de plusieurs pouces ; des cataplasmes émolliens , des bains généraux tièdes et prolongés font cesser la douleur. Les glandes inguinales gauches sont dures , volumineuses , mais peu douloureuses. Le 6 janvier , le malade accuse une douleur vive à la jambe droite ; en effet , il existe à la partie antérieure et moyenne une rougeur érysypélateuse et une tumeur qui a six à sept pouces d'étendue ; si on promène le doigt sur la crête du tibia , le malade éprouve de la douleur : un liquide existe certainement sous la peau. Un médecin appelé en consultation proposa de pratiquer une incision , mais le peu de succès de la première opération m'empêcha de partager cet avis. Je fis appliquer

des cataplasmes de farine de graine de lin sur toute la jambe, et je prescrivis des frictions sur les muscles et la jambe gauche, avec un gros d'axonge qui contenait un grain de cyanure de mercure bien porphyrisé par frictions. Quinze frictions furent ainsi faites pendant quinze jours, le malade fut mis à l'usage de la solution à la dose de deux cuillerées à café par jour, plus tard deux cuillerées à bouche. Aujourd'hui, 1^{er} février, il n'existe plus qu'un léger engorgement indolent de l'aîne gauche. Le malade continuera encore pendant trois semaines l'usage du cyanure de mercure.

Ce sel, mêlé à l'axonge, à la dose d'un grain par gros, n'a pas déterminé d'éruption de boutons, comme cela a presque toujours lieu lorsqu'on dépasse cette dose.

Les trois observations suivantes ont été communiquées par le docteur Moret.

Quatrième observation. — M. ***, sculpteur-marbrier, rue des Deux-Portes Saint-Sauveur, n° 22, ayant eu un an auparavant une gonorrhée, deux chancres et deux bubons, dont il fut guéri par la liqueur de Van Swieten, me fit appeler le 30 août 1831 : il portait deux bubons, dont l'un était prêt à abcéder ; aucun autre symptôme syphilitique n'avait précédé.

Je lui fis prendre le cyanure de mercure en dissolution dans l'eau distillée, à la même dose et de la même manière que la liqueur de Van Swieten ; au bout d'un mois, les bubons étaient cicatrisés, et trois livres de solution de ce sel ont opéré la guérison complète. Depuis cette époque, rien ne donne à craindre que la maladie veuille réparaître.

Cinquième observation. — M. Ch. ***, tailleur, rue

de la Huchette, n^o 17, me fit demander le 1^{er} juillet 1831; il avait plusieurs chancres à la couronne du gland, il n'avait jamais eu de maladies vénériennes. Je le mis de suite à l'usage de la solution de cyanure, et ne fis pratiquer que des lotions émollientes sur les ulcères; à peine une livre de la solution avait-elle été employée, quoiqu'avec assez peu d'exactitude, puisqu'un mois s'était écoulé, et que cette quantité devait être ingérée en quinze jours, que les ulcères étaient cicatrisés. Ce malade n'ayant pas voulu continuer son traitement, éprouva au mois de janvier dernier un mal de gorge que les boissons délayantes et les gargarismes ne purent vaincre; il me fit alors demander, et je n'hésitai pas à lui prescrire de nouveau la solution de cyanure de mercure, qui fit promptement disparaître ce nouveau symptôme. Je n'observai pas d'ulcération à la gorge; le malade, comme la première fois, ne voulut pas passer la dose d'une livre de solution qui fut prise en quinze jours. Depuis, cependant, il ne s'est rien montré.

Sixième observation. — Madame D***, domestique, vint au mois de janvier dernier me consulter pour un mal de gorge, L'ayant examinée, je reconnus de la rougeur au voile du palais et aux tonsilles, et lui ordonnai une boisson d'eau d'orge miellée et un gargarisme avec l'eau de feuilles de ronces et le sirop de mûres. Cette affection n'ayant pas cédé, et la malade ayant de nouveau réclamé mes soins, j'appris, en la questionnant, qu'elle avait eu peu de temps auparavant un écoulement vaginal, qu'elle qualifiait de flueurs blanches : cet écoulement avait disparu. J'examinai alors de nouveau, et reconnus sur chaque tonsille une ulcération de la grandeur

d'un centime. Deux livres de solution de cyanure de mercure et des gargarismes, dans lesquels je fis entrer cette solution, l'ont guérie, et jusqu'à ce moment il ne s'est rien représenté; sa santé paraît tout-à-fait rétablie.

Observation communiquée par M. HUGUIER, interne.

Le 15 juin 1829, entra à l'hôpital Saint-Louis, salle Sainte-Marthe, L..... Joséphine, âgée de 22 ans, couturière. Cette jeune femme, qui est d'une bonne constitution, fut réglée à 16 ans; la menstruation a toujours été régulière et abondante.

A dix-sept ans, elle eut un écoulement et des boutons aux organes de la génération; ces boutons furent, dit-elle, appelés pustules par le médecin qui lui donna des soins (l'individu qui l'infecta n'était atteint que d'une blennorrhagie). Traitement : tisane sudorifique, une cuillerée à café soir et matin de liqueur de Van-Swieten, pendant six semaines. Douze jours après qu'elle eut commencé l'usage de ce médicament, la malade était presque entièrement guérie. Cinq ans après cette prétendue guérison, au mois de mai 1829, des tubercules syphilitiques se manifestèrent sur l'aile gauche du nez et dans son angle de réunion avec la joue, presque immédiatement au dessus du bord adhérent de la lèvre supérieure. Traitement : sirop de Cuisinier. Malgré l'emploi de ce moyen, la maladie continua à faire des progrès, les tubercules se couvrirent de croûtes et s'ulcérèrent à leur centre. La malade entra alors à l'hôpital Saint-Louis dans l'état suivant : les parties mentionnées plus haut sont le siège de deux ulcérations de forme irrégulière, profondes, à bords taillés à pic et frangés; ces bords sont

durs, un peu renversés en dehors et d'un rouge brun à leur base; la surface de ces deux ulcérations est grisâtre, une portion est à découvert, l'autre est protégée par une croûte inégale d'un gris jaunâtre et sous laquelle se trouve un pus épais et comme glaireux. Traitement : tisane sudorifique, liqueur de Van-Swieten, un quart de grain tous les matins dans un looch gommeux, cautérisation avec le nitrate d'argent, bains de vapeurs et bains d'eau. Sortie le 16 août, les ulcérations étaient tout-à-fait cicatrisées.

Quinze jours après sa sortie, le mal reparut, de petites nodosités se firent sentir dans la moitié droite de la lèvre supérieure, non loin de la commissure labiale, partie que le mal n'avait pas encore occupée. Peu de temps après, de véritables tubercules cutanés se développèrent là où les nodosités s'étaient fait sentir; ces tubercules ne tardèrent pas à s'ulcérer comme les premiers. Traitement en ville : tisane et sirop sudorifiques, trois onces de sirop par jour; elle fit usage d'une demi-bouteille de liqueur de Van-Swieten. Son état n'offrait aucune amélioration. Elle entra pour la deuxième fois à l'hôpital Saint-Louis, salle Sainte-Marthe, n° 27. Elle prit quatre-vingts bouteilles de tisane de Zittmann dans l'espace de quarante jours; elle fit usage de bains d'eau, de bains de vapeurs, de fumigations aromatiques, et fut cautérisée plusieurs fois par le nitrate d'argent. Elle sortit guérie au bout de sept mois. Six semaines après sa sortie, troisième apparition du mal, qui a envahi tout le pourtour de la bouche et même le menton. Traitement chez elle : tisane de chiendent, réglisse et chicorée, bains de vapeurs et sulfureux, qu'elle venait prendre à Saint-Louis. La maladie continuait à s'étendre. Elle rentra à l'hôpital

pour la troisième fois , le 26 juin 1830, salle Bourbon , n° 31 , service de M. Biett. Traitement : tisane de saponaire , douches de vapeurs sur la figure , pommade et pilules au protoïodure de mercure. Sortie avec l'apparence de la guérison , le 20 mars 1831 , après un séjour de neuf mois ; dix à douze jours après , les tubercules et bientôt les ulcérations reparurent pour la quatrième fois ; ils envahirent toute la partie droite de la lèvre inférieure et les commissures labiales. Traitement : de nouvelles douches de vapeurs sur la figure , deux cautérisations avec le nitrate acide de mercure furent ordonnées par M. Biett. Aucune amélioration ne fut produite par ces moyens ; loin de là , une nouvelle ulcération s'était développée depuis plusieurs jours sur la joue droite au devant du bord antérieur du muscle masseter ; elle était profonde , à fond grisâtre , couverte d'une croûte brunâtre à bords perpendiculaires. La malade vint me consulter de nouveau. Voyant qu'une foule de moyens employés par divers médecins avaient été inutiles jusqu'à ce jour , je résolus d'expérimenter sur elle le cyanure de mercure , que nous avions déjà employé ultérieurement avec M. le docteur Manry , à l'hôpital Saint-Louis. Je lui fis prendre tous les jours à jeun une demi-cuillerée de liqueur cyanurée , dans un verre de tisane de chiendent et de réglisse. Eau distillée ℥ 7 , cyanure de mercure , dix grains. Elle ne prit cette liqueur que pendant six jours ; nous cessâmes de lui en administrer , parce qu'elle causait des nausées , des vomissemens et même des douleurs vives à l'épigastre , douleurs qui disparaissaient sitôt que la malade avait vomi. Nous lui fîmes prendre des pilules composées avec ext. de salsepareille $\mathfrak{z}$ ij , cyanure de mercure trente-six grains , pour soixante-douze pilules ; elle

commença par une le soir en se couchant; dix jours après deux, une le matin, l'autre le soir; elles ne lui causèrent aucune incommodité, au contraire, la malade reprit de l'embonpoint, de la fraîcheur, et de jour en jour les ulcérations se cicatrisèrent et se desséchèrent; quelques nodosités, qui se faisaient sentir dans l'épaisseur des lèvres, disparurent en même temps. La malade dit que, sur la fin de son traitement, les pilules lui causèrent de légères douleurs vers le côté gauche du bas-ventre, sans cependant produire des évacuations alvines plus fréquentes. Dans les premiers jours de novembre la guérison était parfaite. Aujourd'hui 7 mars 1832, la malade se porte très-bien, aucune fonction n'est altérée, il existe sur la figure des cicatrices profondes, blanches, irrégulières; les parties molles n'offrent aucune dureté.

Aux différens faits que je viens de décrire, j'aurais pu en ajouter plusieurs autres puisés dans ma pratique particulière ou dans celles de quelques uns de mes confrères, qui, depuis long-temps, connaissaient ma méthode de traitement; mais j'ai cru inutile de multiplier les observations, et celles que je publie me semblent suffisantes pour engager les médecins à essayer l'emploi d'un moyen qui ne présente aucun danger. Toutefois je les engage à surveiller les préparations dans lesquelles ils feraient entrer le cyanure de mercure; ainsi, chez quelques malades soumis à la teinture cyanurée, cette préparation a déterminé des coliques. Je pense que cela tenait à la filtration qui n'avait pas été parfaite. On ne doit arriver à la dose d'une once que progressivement, se servant de l'eau sucrée pour véhicule ou d'une tisane douce de chiendent, etc. Dans le plus grand nombre des cas les malades s'accoutument très-rapidement à la saveur amère

de ce médicament, et la supportent sans le plus léger inconvénient. Quelques uns se sont plaint de la fétidité et de la couleur verdâtre du sédiment de leur urine; cela tient-il à la présence de l'extrait de buis?

Deux malades ont éprouvé de la céphalalgie, quelques éblouissemens, causés certainement par l'effet narcotique de l'extrait d'aconit.

On objectera sans doute que plusieurs guérisons sont trop récentes pour espérer qu'il n'y ait pas de récurrence; j'engagerai alors à relire les observations dans lesquelles la maladie est guérie depuis plusieurs années, et ne s'est reproduite sous aucune forme.

Chez les malades qui avaient déjà subi un grand nombre de traitemens, on n'avait toujours obtenu qu'une diminution des symptômes vénériens et non pas leur disparition complète, comme nous l'avons observé plusieurs fois après l'emploi de notre traitement.

Je ne prétends pas que l'on réussisse dans tous les cas par l'emploi du cyanure de mercure; aucun médicament n'a ce privilège; mais je pense que les praticiens qui suivront exactement le mode d'administration que j'ai indiqué, dans les cas analogues à ceux que j'ai observés, obtiendront des résultats aussi heureux que ceux que j'ai décrits.

J'aurai atteint mon but si la science et l'humanité possèdent un médicament héroïque de plus pour combattre avec succès les affections syphilitiques rebelles aux autres méthodes de traitement.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie pour les sciences mathématiques certifie que ce qui suit est extrait du procès-verbal de la séance du lundi 2 juillet 1832.

L'Académie nous a chargés M. Boyer et moi de lui faire connaître le mérite d'un petit ouvrage manuscrit qui lui a été communiqué dans sa séance du 16 avril dernier par M. le docteur Parent, médecin à Paris. Malheureusement l'épidémie meurtrière qui venait d'éclater nous a empêchés jusqu'à ce jour de rendre compte de ce mémoire, lequel a pour titre : *Observations sur les effets du cyanure de mercure dans le traitement des affections syphilitiques.*

Les insuccès nombreux qui sont résultés dans ces derniers temps de l'application de la méthode dite anti-phlogistique pour ces sortes de maladies, ont engagé sans doute M. le docteur Parent à faire usage dans sa pratique civile d'une préparation de mercure qui ne fût point aperçue du vulgaire, mais qui eut néanmoins les propriétés spécifiques qu'on a reconnues depuis plusieurs siècles à cette substance; car les partisans de la doctrine anti-phlogistique, contestant l'existence du virus syphilitique et prétendant pouvoir guérir les affections vénériennes avec les seuls moyens qu'on emploie contre toute inflammation, étaient parvenus à discréditer entièrement le mercure et à faire croire au public que non-seulement pour ces raisons il était inutile, mais encore qu'il était constamment nuisible et même dangereux, ajoutant que c'était aux effets de cette substance qu'on devait rapporter les exostoses et la carie qui si développent dans les os des individus qui en avaient fait usage.

Pour appuyer l'éloge qu'il fait de son médicament, M. Parent rapporte un grand nombre d'observations et indique plusieurs formules pour son mode d'administration. Nous n'avons pu vérifier par nous-mêmes les effets du cyanure de mercure, dont le professeur Chaussier s'est servi cependant sous différentes formes, principalement en frictions, pour quelques cas rebelles de syphilis. Depuis cette époque, ce médicament avait été délaissé à cause de son action trop énergique et des accidens qu'il avait déterminé. D'ailleurs le sublimé corrosif, dont on connaît si bien les résultats, paraissant remplir toutes les indications, on cessa, dit notre auteur, de s'occuper du cyanure de mercure, et il tomba dans le domaine du charlatanisme d'où M. Parent l'a sorti, aidé d'un habile chimiste, M. Boutigny, qui a fait l'analyse des pilules dans lesquelles ce sel était incorporé. Reprenant ce médicament avec connaissance de cause, M. le docteur Parent l'a administré plus méthodiquement, soit en frictions combiné avec l'axonge, soit en pilules, mêlé à d'autres substances diaphorétiques, et prétend avoir retiré de grands avantages de l'emploi de ces préparations contre des maladies syphilitiques qui avaient résisté à d'autres traitemens.

Si l'on n'avait pas déjà reconnu l'abus qu'on a fait de la méthode dite anti-phlogistique et l'erreur de croire à l'infailibilité du système exclusif de l'irritation, sans doute M. Parent aurait rendu un très-grand service à la science et à l'humanité, en remettant en vogue cette préparation mercurielle; mais les praticiens éclairés, à l'abri de l'enthousiasme et de la séduction, s'étant convaincus par l'expérience que le mercure, administré sagement, était le remède souverain contre la syphilis, ont

ramené par degrés aux vrais principes de traitement la plupart des partisans de la méthode anti-phlogistique ; et votre rapporteur croit avoir démontré d'une manière irrécusable que le remède le plus efficace et le plus inno-
 èent contre cette maladie est le mercure, combiné à l'axonge pure et administré en friction, à petites doses et à de grandes distances, procédé qui est préférable à tout autre. Aussi pour que chacun puisse le vérifier, votre rapporteur a pris le parti de publier le résultat de ses recherches et de son observation dans un opuscule qu'il a l'honneur d'offrir à l'Académie.

Nous pensons néanmoins que M. le docteur Parent aura contribué à fixer l'attention des praticiens sur l'efficacité du mercure et de ses préparations dans la syphilis et à dissiper dans l'esprit du vulgaire l'idée défavorable qu'on lui avait inspiré dans ce dernier temps contre cette substance. Sous ce rapport nous estimons que le mémoire de M. Parent est digne de l'approbation de l'Académie.

Signé BOYER, LARREY, *rapporteur.*

Certifié conforme,

Le secrétaire perpétuel pour les sciences mathématiques,

F. ARAGO.





